

11.08

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU
6 DÉCEMBRE 2022

Présidence : Dominique GLUR

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 4 octobre 2022
3. Assermentation d'une Conseillère (Mme N. Richoz)
4. Communications du Président
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis No 19/2022 concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour financer la phase « Avant-projet » de l'agrandissement de la salle de gym
7. Préavis No 20/2022 concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour financer les travaux de réfection du giratoire
8. Préavis No 21/2022 concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour financer la suppression des chambres doubles du réseau d'assainissement et la réalisation de tests à la fumée
9. Préavis No 22/2022 concernant le budget des dépenses et des recettes ordinaires de la commune de Froideville pour l'année 2023
10. Election d'un(e) deuxième suppléant(e) pour la Commission de gestion
11. Propositions individuelles et divers

* * * * *

Le Président ouvre la séance à 19h00 en saluant cordialement les Conseillères et Conseillers présents ainsi que la Municipalité et le public.

L'ordre du jour est suivi tel que reçu avec la convocation.

1. Appel

Présents : 51

Excusés : 3

Absents : 0

2. Procès-verbal de la séance du 4 octobre 2022

Le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2022, approuvé par le Bureau le 13 octobre 2022, ne donne lieu à aucune remarque de la part de l'assemblée.

3. Assermentation d'une Conseillère (Mme N. Richoz)

Le Président donne lecture de la lettre de M. Michel Ducommun, qui démissionne du Conseil communal, et le remercie pour son engagement durant toutes ces années.

Il procède ensuite à l'assermentation de Mme Nathalie Richoz, portant à 52 le nombre de Conseillers présents à la séance.

4. Communications du Président

Lesdites communications sont lues par le Président et transcrites intégralement ci-après :

« Mesdames et Messieurs,

Vous le savez ou vous ne le savez pas encore : ce soir, la « Nati » joue en huitième de finale de la Coupe du monde de football contre le Portugal.

A la fin 2021, à l'heure où les dates des séances du Conseil ont été fixées, les dates des matchs n'étaient pas encore connues du Bureau.

Puis, lorsqu'il a fallu fixer l'heure de la séance du jour, le Bureau s'est montré un peu trop optimiste en misant sur une première place de la Suisse au terme de la phase de groupe et donc sur un huitième de finale joué à 16h00. Tout devait s'imbriquer de façon parfaitement parfaite. Mais voilà, un match un peu décevant contre le Brésil et une attaque pas assez percutante, et nous voici relégués à la deuxième place de groupe, derrière le Brésil, et ainsi à un huitième de finale joué à 20h00, ce qui ne nous arrange guère.

Malgré nos diverses demandes tant auprès de la FIFA qu'auprès des autorités du Qatar, il ne nous a pas été possible de différer le coup d'envoi du match. Pour cela, il aurait fallu débloquer un montant certain qui aurait fortement grevé le budget de notre commune, ou à tout le moins nécessité un préavis pour un crédit extrabudgétaire qui aurait dû vous être soumis préalablement...

Il est probable qu'une majorité d'entre vous souhaite pouvoir assister à cet important événement. Ne vous inquiétez pas ! Tout est prévu pour que vous puissiez assister aux nombreux buts de cette folle soirée et aux abondantes larmes de déception de CR7... dès la fin de cette séance qu'on espère suffisamment courte.

(NDR : Malheureusement, le résultat du match n'a pas été à la hauteur des attentes du Conseil.)

En résumé : je tenterai d'être bref et vous, de votre côté, essayez d'écouter un peu plus vite qu'à l'ordinaire !

Donc, peu de communications ce soir à vous transmettre :

- Le Bureau ne s'est réuni qu'à une seule occasion, le 13.10.2022, afin d'approuver le PV de notre dernière séance.
- Aucune commission n'a dû être nommée.
- Pas de votations fédérales.
- Votre Président a participé avec de trop rares Conseillers de Froideville et la Municipalité à la journée « Portes ouvertes » du SDIS Haut-Talent. Deux éléments à retenir de cette visite très instructive destinée aux élus de toutes les communes du secteur couvert par le SDIS :

- Les locaux actuels sont vétustes et aucun bail ne garantit au SDIS de ne pas être mis à la porte dans un délai plus ou moins court. Des solutions sont recherchées pour pouvoir permettre à nos pompiers de disposer d'un nouveau local dans un avenir plus ou moins proche.
- L'effectif pouvant être alarmé en journée est très limité et de nouvelles forces sont constamment recherchées pour compléter l'effectif. N'hésitez donc pas si vous êtes intéressés, surtout si vous faites du home-office ou travaillez dans les cinq communes du SDIS et que vous pouvez vous libérer en cas d'alarme ! En cas d'intérêt, prenez contact avec le Commandant du SDIS dont les coordonnées peuvent être obtenues auprès du greffe.

Les dates des séances du Conseil pour 2023 ont été agendées d'entente avec la Municipalité. Je vous les donne une fois, vous pouvez ainsi en prendre bonne note :

- Mardi 14.03.2023 ;
- Mardi 16.05.2023 (réserve) ;
- Mardi 20.06.2023 ;
- Mardi 03.10.2023 ;
- Mardi 05.12.2023. Cette dernière séance sera suivie de notre souper de fin d'année.

Au niveau de l'agenda communal, je vous invite à consulter le Mémento des loisirs sur le site internet de la commune pour le détail de cette fin d'année en vous rappelant que la Municipalité nous convie, ainsi que toute la population au traditionnel apéritif communal agendé au samedi 7 janvier 2023.

J'en ai terminé avec mes communications mais je ne saurais réellement terminer sans remercier vivement la Municipalité et les employés de la commune pour leur dévouement et le travail accompli tout au long de cette année.

Je profite également de vous souhaiter d'ores et déjà, ainsi qu'à vos proches, vos familles, et à tous les Cacatchoux, de très belles et heureuses Fêtes de fin d'année ! »

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

5. Communications de la Municipalité

Les communications de la Municipalité, lues par M. Jean-François Thuillard, Syndic, sont annexées au présent procès-verbal.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

6. Préavis No 19/2022 concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour financer la phase « Avant-projet » de l'agrandissement de la salle de gym

M. C. Pahud donne lecture du rapport de la Commission ad hoc qui se résume ainsi : suite à la discussion avec la Municipalité et à l'étude de ce préavis, la Commission est convaincue du bon sens de cette demande de crédit extrabudgétaire pour les raisons suivantes :

1. Il s'agit dans un premier temps « d'un vote d'intention » auprès du Conseil communal afin de jauger l'intérêt quant à ce projet ;
2. Au niveau scolaire, il est très difficile, voire parfois impossible, de respecter les plages horaires prévues pour les heures de sport pour toutes les classes de Froideville ;
3. En plus des aspects plannings pour les heures de sport pour les classes, il y a également un manque cruel de place en extrascolaire pour par exemple l'UAPE ou la cantine ;
4. Au niveau des associations de Froideville qui recherchent des plages horaires pour pratiquer leurs activités, la salle de gym est overbookée et il est impossible de dégager de nouvelles plages horaires pour de nouvelles demandes ;
5. L'étude du projet ne s'arrête pas seulement à agrandir la salle de gym existante, elle étudie directement plusieurs variantes comme par exemple une salle polyvalente.

La commune de Froideville ayant bien évolué démographiquement ces dernières années, il est également logique de vouloir adapter ses infrastructures en conséquence. D'autant que selon les normes du Service de l'éducation physique et du sport (SEPS), Froideville présente actuellement un déficit en matière d'infrastructure sportive et que nous désirons favoriser ces activités dans notre commune.

Pour toutes les raisons citées, la Commission est unanime et demande au Conseil d'approuver le préavis No 19/2022 concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour financer la phase « Avant-projet » de l'agrandissement de la salle de gym, sous réserve de l'approbation de la Commission des finances.

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : le montant de CHF 500'000.00 figurant sur le plan des investissements annexé au préavis No 22/2022 couvre les phases I et II. Le présent préavis couvre uniquement le financement de la phase I à hauteur de CHF 90'000.00, montant à prélever sur les liquidités courantes.

Compte tenu du fait que le montant du préavis figure sur le plan des investissements à hauteur de CHF 500'000.00, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis

Mme J. Kobel Dubail demande des précisions sur le financement du projet et l'indication que le crédit de CHF 90'000.00 sera viré dans le futur crédit d'étude.

M. J.-F. Thuillard répond que le crédit concernant l'avant-projet, phase I, ne sera pas amorti immédiatement mais additionné au crédit d'étude de la phase II et amorti à ce moment-là.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 19/2022 est approuvé.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'accorder un crédit extrabudgétaire de CHF 90'000.00 pour financer la phase « Avant-projet » de l'agrandissement de la salle de gym ;
- 2) d'autoriser la Municipalité à financer cette phase I avec les liquidités courantes ;
- 3) de prendre acte que les dépenses mentionnées sous chiffre 1 seront virées dans le futur crédit d'étude demandé dans un préavis spécifique à venir.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

7. Préavis No 20/2022 concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour financer les travaux de réfection du giratoire

Mme J. Witzig donne lecture du rapport de la Commission ad hoc qui se résume ainsi : la Commission a pu parcourir en profondeur le préavis que Monsieur le Municipal Philippe Heller lui présentait et a pu constater, dès les premières pages, que les rapports d'analyse de février 2022 de l'entreprise Ertec S.A. ont pu définir les priorités des travaux futurs.

Monsieur Sirvent, de la société Courdesse & Associés - Ingénieurs et Géomètres SA, nous a aussi expliqué les différents travaux à exécuter et le pourquoi. En effet, l'analyse démontre que l'HAP (Hydrocarbure aromatique polycyclique) du revêtement est trop élevé et que la portance de celui-ci est trop faible par rapport au trafic. Par conséquent, cela crée des affaissements de route. L'état général est donc mauvais à chaque sortie du rond-point.

De plus, vient s'ajouter l'arrêt de bus qui, comme les deux autres arrêts du village, n'est plus conforme aux directives sur les transports publics, notamment pour les handicapés. La hauteur des bordures et la largeur du trottoir doivent donc être réadaptées. Celui-ci sera donc déjà réaménagé au même endroit.

Des subventions de la DGMR et de l'ECA nous seront en principe accordées. Seul le montant reste à définir par les services concernés.

En ce qui concerne le planning des travaux, celui-ci est relativement serré. En effet, la réfection de la route entre Bottens et Froideville, prévue en principe en 2023, puis la route Montheron-Froideville et la route de Lausanne en 2024, sont des éléments qui nous obligent à réagir rapidement afin de ne pas trop surcharger le trafic dans notre village. C'est pourquoi la période été 2023 est donc judicieuse et surtout n'impactera pas sur d'autres travaux.

Lors de ces travaux, l'éclairage public sera également réadapté afin d'améliorer l'économie d'énergie. Nous vous proposons donc de suivre les propositions de ce préavis. Le mat central du rond-point sera quant à lui maintenu.

Le budget n'est pas censé être plus élevé que celui présenté. En effet, une marge de 15% a été prise en considération. Seuls les prix des matières premières pourraient créer une différence par rapport aux devis actuels.

La sécurité des piétons, notamment pour les écoles, sera assurée dès le début des travaux, par des barrières et de la signalisation adéquate. Un cheminement piétonnier sera donc toujours accessible. A certains moments, des déviations seront mises en place mais l'accessibilité des différents quartiers sera assurée.

De plus, relevons que les canalisations, actuellement dans un très mauvais état, seront refaites. Elles seront également équipées pour des éventuelles liaisons futures, tels que raccordements au CAD, voire pour d'autres affectations.

Après les questions posées, la Commission a donc pris le temps de débattre sur le préavis qui vous est présenté. C'est ainsi qu'elle vous propose de profiter de ces travaux pour goudronner le cheminement piétonnier dernièrement aménagé sur la route de Villars-Tiercelin, sans toutefois en faire un amendement.

Dès lors, la Commission, à l'unanimité, vous propose Mesdames et Messieurs les Conseillers, sous réserve de l'approbation du rapport de la Commission des finances, d'accepter ce préavis tel qu'il vous a été présenté.

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : l'amortissement de la dette de CHF 1'860'000.00 se fera de manière linéaire sur 20 ans, soit 93'000.00/an. L'amortissement de l'investissement, quant à lui, se fera, d'une part, par un prélèvement aux réserves :

- « Travaux d'aménagements routiers 9282.13 » : CHF 300'000.00 ; et
- « Travaux épuration futurs 9282.18 » : CHF 200'000.00,

d'autre part, par l'amortissement de l'investissement restant de CHF 1'360'000.00, à raison de :

- CHF 20'050.00 pendant 40 ans pour le compte « Routes 430 » ;
- CHF 13'300.00 pendant 10 ans pour le compte « Eclairage public 431 » ;
- CHF 5'350.00 pendant 60 ans pour le compte « Epuration 460 » ;
- CHF 1'733.00 pendant 60 ans pour le compte « Eau 810 »,

ce qui représente, in fine, un amortissement de :

- CHF 40'333.00 les dix premières années (1 - 10) ;
- CHF 27'133.00 pour les trente années suivantes (11 - 40) ;
- CHF 7'083.00 pour les vingt dernières années (41 - 60).

Compte tenu de ce qui précède et du fait que le montant du préavis figure sur le plan des investissements à hauteur de CHF 1'860'000.00, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis.

M. Y. Grosclaude remarque que le coût des travaux concernant le développement du chauffage à distance ne figure pas dans le tableau des coûts.

M. J.-F. Thuillard explique que ce coût, qui n'est pas très élevé car il s'agit de poser un tuyau en attente, est englobé dans le prix des travaux souterrains.

M. Y. Grosclaude demande quelle est la durée de vie de ces tuyaux, qui ne seront peut-être pas utilisés immédiatement.

M. J.-F. Thuillard répond que la durée de vie est de plusieurs dizaines d'années car il ne s'agit pas directement des tuyaux transportant l'eau mais des gros tuyaux les entourant.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 20/2022 est approuvé.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du giratoire ;
- 2) d'accorder un crédit extrabudgétaire de CHF 1'860'000.00 en vue de la réalisation de ces travaux ;
- 3) d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux en empruntant, si nécessaire, tout ou partie du montant sollicité sous point 2, cela auprès de l'établissement bancaire de son choix et aux meilleures conditions du moment ;
- 4) d'autoriser la Municipalité à prélever CHF 300'000.00 à la réserve « Travaux d'Aménagements Routiers » (9282.13) et CHF 200'000.00 à la réserve « Travaux Epuration Futurs » (9282.18) ;
- 5) d'amortir le solde de ces investissements sur une durée correspondant à leur durée d'utilisation (routes 40 ans, éclairage public 10 ans, Eau et épuration 60 ans).

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

8. Préavis No 21/2022 concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour financer la suppression des chambres doubles du réseau d'assainissement et la réalisation de tests à la fumée

M. A. Philipona donne lecture du rapport de la Commission ad hoc qui se résume ainsi : la commune de Froideville est intégralement équipée avec un réseau séparatif, soit eaux claires (toiture, surface goudronnée, etc.) et eaux usées (WC, douche, évier, machines à laver, etc.). Les séparatifs permettent d'amener les eaux claires directement au ruisseau et les eaux usées à la STEP.

Lors de fortes précipitations, une partie de l'eau usée est déversée dans les eaux claires et inversement, les eaux claires dans les eaux usées.

Notre commune rejette une partie de ses eaux claires dans le ruisseau la Tioleire dans lequel se retrouvent parfois des déchets solides liées aux eaux usées (papier toilette, serviettes hygiéniques, etc.). Cette saturation induit également des refoulements et des inondations par des eaux usées dans certaines maisons.

Actuellement, la commune compte 39 chambres doubles. 25 chambres ont pu faire l'objet d'une séparation des eaux par le biais d'un muret d'environ 50 cm entre les deux arrivées d'eaux. 14 chambres doivent faire l'objet d'une mise en conformité par leur dédoublement.

Pour ces motifs, il y aurait lieu d'effectuer des tests de fumée, ceci afin d'identifier les mauvais embranchements et d'éviter le refoulement des eaux.

Suite à la discussion avec Monsieur Heller, la Commission tient à relever les points suivants :

1. Les travaux sont jugés impératifs au vu de l'état du réseau, de son manque d'entretien, des problèmes déjà engendrés et des risques de plaintes de la part de particuliers et du canton envers la commune ;
2. Les liens entre Monsieur Heller et l'entreprise mandatée pour ces travaux ont été discutés de manière transparente et la Commission juge qu'il n'y a aucun souci de ce côté ;

C'est à la majorité que les membres de la Commission vous recommandent, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter, sous réserve de l'approbation du rapport de la Commission des finances, le préavis tel que présenté.

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : l'amortissement de la dette de CHF 215'000.00 se fera de manière linéaire sur 20 ans, soit 10'750.00/an.

L'amortissement de l'investissement se fera, quant à lui, par un prélèvement de CHF 215'000.00 à la réserve « Epuration 9280.02 ».

Bien que le montant du préavis ne figure pas sur le plan des investissements, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 21/2022 est approuvé.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'accorder un crédit extrabudgétaire de CHF 215'000.00 pour financer la suppression des chambres doubles du réseau d'assainissement et la réalisation de tests à la fumée ;
- 2) d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux en empruntant, si nécessaire, tout ou partie du montant sollicité sous point 1, cela auprès de l'établissement bancaire de son choix et aux meilleures conditions du moment ;
- 3) d'autoriser la Municipalité à prélever CHF 215'000.00 à la réserve comptable affectée « Epuration » (9280.02).

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

9. Préavis No 22/2022 concernant le budget des dépenses et des recettes ordinaires de la commune de Froideville pour l'année 2023

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : le budget de la Commune se base sur une population de 2'720 habitants. Par contre, les budgets du SDIS, compte 650.352 (CHF 22.93/hab.), et de la PCi, compte 660.352 (CHF 25.083/hab.), se basent sur le nombre d'habitants au 31.12.2021, soit 2'673 habitants.

On notera que le budget 2023 se différencie de ceux des années précédentes par l'augmentation du prix de l'eau à CHF 2.00/m³ et la réintroduction de la location des compteurs à CHF 25.00 par compteur.

La marge brute d'autofinancement est de CHF 509'700.00.

Les recettes s'élèvent à CHF 12'572'900.00, alors que les charges se montent à CHF 12'761'500.00 résultant en un excédent de charges de CHF 188'600.00.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre une discussion sur le préavis.

M. M.-H. Schwab, p. 4, remarque que les revenus de la sécurité sociale sont de CHF 139'598.00 dans les comptes 2021, mais seulement de CHF 9'000.00 dans le budget 2022 et CHF 4'500.00 dans le budget 2023.

M. J.-L. Meylan explique que la commune a bénéficié d'un gros remboursement en 2021, remboursement qui n'est pas repris dans les budgets des années suivantes.

M. J. Kobel Dubail, p. 5, demande quelle était l'erreur du budget de l'ASICE, qui aboutit à une baisse des revenus de CHF 34'000.00.

M. J.-F. Thuillard répond qu'une classe a été comptée à double pour la facturation de la location des salles de classe. Ce point sera corrigé lors de la finalisation des comptes 2022.

M. C. Débieux, p. 6, demande s'il est possible d'avoir un prix de l'eau différencié en été et en hiver afin de responsabiliser les consommateurs qui arrosent en été.

M. J.-L. Meylan répond que cela ne sera pas possible en 2023 pour des raisons techniques liées au système comptable.

M. J.-F. Thuillard ajoute que la Municipalité est consciente de cette problématique, dont elle a déjà discuté avec la Commission des finances, et examinera les mesures à prendre pour 2024 et les années suivantes.

Le Président ouvre ensuite une discussion générale sur le préavis et ses annexes.

M. C. Débieux, p. 21, compte 450.434.0, demande à quoi correspondent les indemnités de présence.

M. J.-L. Meylan répond qu'il s'agit des séances de Gedrel SA auxquelles les Municipaux participent et dont les jetons de présence sont refacturés, ce qui représente un revenu pour la commune.

M. C. Débieux, p. 45, compte 190.311.2, demande pourquoi il y a de nouveaux tarifs pour les coûts des licences et l'achat de logiciels, dus à l'adaptation du nombre d'habitants, alors que ce nombre a peu varié durant les dernières années.

M. J.-L. Meylan explique que la commune a bénéficié d'une erreur pendant des années, les prestataires se basant sur un nombre de 1'500 habitants mais que ce nombre a été corrigé et que la facturation est maintenant correcte.

M. O. Martin remarque que les montants pour l'entretien des chemins vicinaux devraient être adaptés pour les années futures afin de mettre l'accent sur l'entretien de ces chemins, notamment pour les collecteurs, les grilles d'écoulement, la taille des bords des chemins et la rénovation des chemins goudronnés qui n'ont plus été refaits depuis 1958.

La Municipalité prend note de cette remarque pour les prochaines années.

Mme A. Bichovsky Suligoj, p. 56, demande pourquoi le montant de CHF 143'000.00 pour le remplacement des ampoules LED figure dans les projets de dépenses d'investissement alors que ces ampoules ont été changées récemment.

Elle demande également, p. 57, si le montant de CHF 600'000.00 pour la réfection du Chemin des Pierres concerne l'intégralité de ce chemin, sachant que deux tiers sont la propriété du canton, ou si cela concerne uniquement la partie communale.

M. J.-F. Thuillard explique que les projets indiqués en rouge sur le préavis sont des budgets déjà votés mais laissés pour mémoire tant que le décompte final n'est pas annoncé. Le montant de CHF 143'000.00 concerne donc bien les changements d'ampoules effectués ces dernières années. La Municipalité va faire un essai d'extinction de l'éclairage public dans deux secteurs du village. Le matériel pour ces essais a été commandé mais n'a pas encore été reçu.

S'agissant du Chemin des Pierres, la Municipalité est actuellement en discussion avec l'Etat pour reprendre l'entier du chemin en domaine public pour Froideville mais les démarches prennent du temps. Elle aimerait faire une réfection légère des deux tiers supérieurs, dont la durée de vie serait de trois à cinq ans, avant de procéder à une réfection complète du chemin, pour CHF 600'000.00, lorsqu'elle l'aura repris.

M. O. Martin rappelle pour mémoire que si le chemin est goudronné, c'est parce que la commune de Froideville l'a fait entièrement à ses frais dans les années 70.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 22/2022 est approuvé.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide d'adopter le budget ordinaire pour l'année 2023 comprenant, selon le préavis présenté :

- aux revenus	CHF	12'572'900.00
- aux charges	CHF	12'761'500.00
- soit un excédent de charges de	CHF	188'600.00

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

10. Election d'un(e) deuxième suppléant(e) pour la Commission de gestion

Suite au départ de M. Michel Ducommun, M. Sébastien Gribi devient membre de la Commission de gestion et M. Jérémie Dubois premier suppléant. Il est donc nécessaire de nommer un(e) deuxième suppléant(e) pour cette commission.

Le Président propose la candidature de Nathalie Richoz, qui accepte sa candidature.

Mme N. Richoz est élue tacitement et par acclamation.

11. Propositions individuelles et divers

Mme J. Kobel Dubail demande s'il est possible pour Froideville de faire la démarche pour passer de la Romande Energie aux Services Industriels de Lausanne pour la fourniture d'électricité.

M. J.-F. Thuillard explique qu'il est régulièrement en contact avec M. Xavier Company, et lui demandera des renseignements pour savoir si cela est possible et comment le faire si cela présente des avantages.

M. M.-H. Schwab tient à remercier la Municipalité pour les essais d'extinction de l'éclairage public qui seront faits prochainement.

M. A. Bouhedja a vu que la Municipalité de Lausanne repartait à l'assaut sur le dossier des éoliennes et souhaitait approcher toutes les communes opposées au projet. **Il** demande si Froideville a déjà été approchée.

M. J.-F. Thuillard répond qu'avec M. Thierry Amy, de Cugy, ils ont eu deux séances avec M. Company concernant des projets éoliens et photovoltaïques sur le territoire des deux communes. M. Company a promis qu'il y aurait une information publique aux communes avant la mise à l'enquête.

Mme S. Marti remarque que les lumières sont souvent allumées à la salle de gym et demande s'il y a par exemple un projet pour mettre des détecteurs et limiter la consommation d'énergie.

M. M. Girod répond que la Municipalité est attentive à la problématique des économies d'énergie et a mandaté une entreprise pour faire les premiers changements en matière d'éclairage LED.

M. J.-F. Thuillard ajoute qu'il n'y aura pas de gros investissements à la salle de gym en raison du projet d'agrandissement en cours.

M. M.-H Schwab explique que les détecteurs de mouvements sont utiles à certains endroits mais qu'ils ne sont pas pertinents dans une salle de gym.

Mme S. Marti précise que les lumières dont il est question sont celles du sous-sol (vestiaires, toilettes, etc.), malgré les panneaux demandant aux gens d'éteindre après leur passage.

M. J.-F. Thuillard présente Mme Sylvie Schwab, qui travaille à 50% à l'administration communale, et M. Manuel Portela, qui travaille à 60% comme boursier adjoint. **Il** présentera l'équipe de voirie sortante et entrante à la mi-temps.

L'assemblée applaudit les collaborateurs !

La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie l'assemblée pour son attention, souhaite d'excellentes Fêtes de fin d'année et une belle année 2023 à tout le monde et lève la séance à 20h05.

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

Le Président

Le Secrétaire

Dominique Glur

Loïc Ansermoz



Annexe mentionnée

Procès-verbal approuvé par le Bureau le 19 décembre 2022

Communications au Conseil communal

Séance du 06 décembre 2022

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité tient à vous faire part des communications suivantes :

1. Point de rencontre d'urgence

Dans le cadre du risque de pénurie énergétique, la Commune est en train de mettre en place un point de rencontre d'urgence (PRU), selon les directives cantonales. Le PRU est un point d'information et d'interaction destiné à la population en cas de catastrophe ou de situation d'urgence. Il peut accueillir la population touchée en cas d'événement. Il peut également servir pour échanger des informations entre les autorités et la population lorsque les moyens de communication ne fonctionnent plus, pour la distribution d'eau potable lors de situations d'urgence ou pour répondre à d'autres besoins de base. De plus amples informations seront communiquées à la population en cas de nécessité.

2. Limitation du gaspillage d'électricité

Deux décrets ont été adoptés par le Grand Conseil, visant à limiter le gaspillage d'électricité. Dès lors, les enseignes lumineuses et l'éclairage des bâtiments non résidentiels devront être éteints une heure après la fin de l'activité et ce jusqu'à fin avril 2023. Les illuminations commerciales de Noël devront par ailleurs être éteintes entre 23h et 6h du matin.

3. Approvisionnement en eau potable

La Municipalité a commandé une génératrice afin de pouvoir assurer l'alimentation en eau potable en cas de coupure d'électricité. Nos stations de pompage ont été adaptées à cette fin. L'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Bassin Supérieur Talent a également investi en ce sens.

4. Grippe aviaire : mesures de protection

Le virus de la grippe aviaire de type H5N1 a été mis en évidence dans un troupeau de volailles en Suisse alémanique. C'est pourquoi l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires a édicté une ordonnance instaurant une zone de contrôle s'étendant à toute la Suisse. Ceci implique que dès le 28 novembre 2022, les détenteurs de volailles et aviculteurs du Canton devront respecter les mesures de protection dont vous trouverez le détail sur notre site internet.

5. Collaboratrice à la Bourse

Nous avons engagé Madame Claire Sarbach comme boursière communale. Titulaire d'une licence en sciences économiques, elle est actuellement Finance & HR Manager dans une PME de la région. Elle prendra ses fonctions au 1^{er} février 2023. Nous lui souhaitons plein succès dans sa future fonction.

6. Contrôles de vitesse rte du Chalet-à-Gobet

En réponse à la question de Monsieur Azdine Bouhedja concernant les excès de vitesse relevés sur la route du Chalet-à-Gobet, en collaboration avec le service des radars de la gendarmerie, nous pouvons affirmer ce qui suit :

Voici les résultats des 3 contrôles de vitesse effectués durant les périodes suivantes : le 8 février, le 30 septembre et le 11 novembre 2021, à diverses heures de la journée. Lors de ceux-ci, 215 véhicules ont été contrôlés. 12 d'entre eux ont été sanctionnés et verbalisés, ce qui représente un taux de 4,3%, moyenne légèrement inférieure à celle du Canton.

Aucun contrôle n'a été effectué en 2022. En 2023, de nouveaux contrôles sont prévus à des dates qui naturellement ne sont pas divulguées.

D'autre part, des contrôles seront opérés par la gendarmerie selon ses possibilités, afin d'éviter que des automobilistes qui montent le Bois d'Archan depuis Montheron ne respectent pas la signalisation « interdiction de tourner à gauche » pour accéder à la déchèterie. Pour mémoire, il s'agit d'une route cantonale sur laquelle la Municipalité n'a aucune compétence.

7. Parking à l'arrière du bâtiment de l'administration communale, rue du Village 16

Nous vous rappelons qu'à cet endroit, une zone de stationnement limitée à 6 heures a été balisée afin de légaliser le stationnement sauvage relevé à cet endroit.

Cette manière de faire n'a pas eu les résultats escomptés. En effet, en dépit de la signalisation placée de manière visible, nous devons déplorer de très nombreux abus, notamment par des citoyens non respectueux des règles. C'est ainsi qu'à plusieurs reprises, le parc étant complet et occupé par des automobilistes ne respectant pas les horaires, trichant systématiquement sur les heures d'arrivée, nos collaborateurs et collaboratrices ne pouvaient accéder à une place de stationnement et se devaient de parquer à d'autres endroits.

Dès lors, et ceci afin de garantir en tout temps un accès aux places de stationnement à nos collaborateurs et aux visiteurs de l'administration communale et d'empêcher un usage abusif de cette zone de stationnement, elle a été mise à ban par la Justice de paix des Districts du Jura-Nord Vaudois et du Gros-de-Vaud. Dès lors, il est interdit à quiconque – ayants droit exceptés – de stationner et de circuler sur cette zone, sous peine d'amende selon la loi sur les contraventions.

Dès que la signalisation adéquate sera en fonction, un seul avertissement sera déposé sur tout véhicule en infraction, puis il sera dénoncé à l'autorité compétente.

8. Désaffectation partielle du cimetière de Froideville

Conformément aux art. 70 et 71 du Règlement sur les décès, les sépultures et les pompes funèbres (RDSPF) du 12 septembre 2012 et à l'art. 30 du Règlement sur le cimetière et les inhumations de la commune de Froideville du 29 juin 2009, la Municipalité informe les intéressés que les tombes n° 46 à 93, secteur 2, seront désaffectées à partir du 1^{er} septembre 2023.

Une publication officielle paraîtra dans la FAO en début d'année prochaine et un courrier sera adressé au descendant supposé.

Cette désaffectation s'applique par analogie aux urnes cinéraires qui auraient été inhumées ultérieurement dans ces tombes.

Les familles désireuses de reprendre les urnes cinéraires parentales ci-dessus mentionnées peuvent en faire la demande par écrit à l'Administration communale, rue du Village 16, 1055 Froideville, d'ici au 31 août 2023.

Les familles intéressées à récupérer les plaques, monuments, entourages et ornements peuvent en faire la demande par écrit à l'Administration communale, rue du Village 16, 1055 Froideville, au moyen du formulaire « Demande d'autorisation de travaux au cimetière de Froideville », disponible sur le site internet de la Commune, d'ici au 31 août 2023.

A l'expiration de ce délai, en application de l'art. 30 du règlement communal précité, l'Autorité municipale disposera librement des objets garnissant les tombes et ne prendra plus aucune demande en considération.

La liste des tombes de corps à la ligne concernée est disponible sur le site internet de la Commune.

9. Dates des séances du Conseil communal 2023

Les dates retenues pour 2023 sont les suivantes :

- 14 mars 20h
- 16 mai 20h (en réserve)
- 20 juin 20h
- 3 octobre 20h
- 5 décembre 19h

Nous saisissons cette occasion pour vous annoncer que le Coup de balai aura lieu le 25 mars 2023.



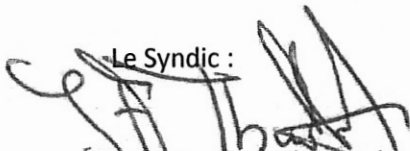
La Municipalité profite de ce dernier conseil de l'année pour remercier tous nos collaboratrices et collaborateurs pour leur infatigable dévouement au service de la collectivité tout au long de l'année.

Nous remercions également le Conseil communal pour son investissement nécessaire à la bonne marche de notre village.

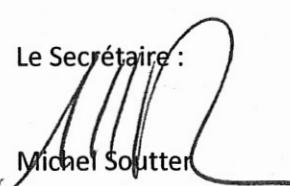
Nous souhaitons à tous nos concitoyennes et concitoyens d'excellentes fêtes de fin d'année, en espérant que cette période d'incertitude énergétique fasse très rapidement partie de l'histoire et formulons tous nos vœux pour l'année 2023, en nous réjouissant de vous retrouver autour de notre traditionnel apéritif du Nouvel-an le 7 janvier prochain.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nous en avons terminé avec les communications que nous souhaitons vous apporter.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Jean-François Thuillard



Le Secrétaire :

Michel Soutter

